

Tarifs du Restaurant Scolaire

Année 2022-2023

(Décision du Conseil Municipal du 22 juin 2021, visée par le Sous-préfet de Muret)

Forfait Mensuel

Tranches – Quotients familiaux	Tarifs applicables par repas et par enfant
0 à 500	1,00 €
501 à 800	2,90 €
801 à 1000	3,00 €
1001 à 1200	3,10 €
1201 à 1500	3,25 €
1501 et +	3,50 €

Repas exceptionnel : 4,00 € / repas

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé – Panier repas fourni par la famille) : 1,00 €

L'ensemble de ces tarifs comprend 0,10 € consacrés au temps d'animation